



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

DELIBERATION 04 ADM – Travaux d'installation d'un abri pastoral fixe au Soum de la Génie Braque

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **31 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADÉ, Mme PLAGNET, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY
Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,
Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES,
M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

**DELIBERATION 04 ADM – Travaux d'installation d'un abri pastoral fixe au Soum de la Génie
Braque**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

- Travaux d'installation d'un abri pastoral fixe au Soum de la Génie Braque

dont le devis s'élève à la somme de 78 925.64 € HT,

Sous réserve d'être retenus par le comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets « CABANES ET ABRIS PASTORAUX » lancé en 2025 par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée, ces travaux peuvent bénéficier des soutiens publics à hauteur de 80 % soit 63 140.51 € HT, avec un autofinancement restant à la charge de la commune de 15 785.13 € HT. Ce montant sera pris en charge par le groupement pastoral de Saint-Pé-de-Bigorre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

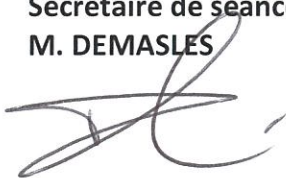
- D'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- De solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'État (crédits MASA et FNADT), du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer les documents, en vue du lancement du projet et de mobilisation des aides publiques.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
M. DEMASLES



Le 11 avril 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

